



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 09 décembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2021 – Budget principal

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 9 décembre à 17h00 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2021.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

GIAMARCHI Marie-Dominique	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : DE CASALTA Jean-Sébastien, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SIMEONI Gilles, POLISINI Ivana, LACAVE Mattea, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 3 – Budget primitif 2021 – Budget principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif du Budget principal voté le 2 avril 2021 ;

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits votés au budget primitif 2021, par une décision modificative n° 3 :

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**ADOpte (A la majorité)
Contre : MM. Zuccarelli, Morganti, Mme Salge**

La décision modificative n° 3 au budget principal qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	compte	Libellé	Montant
OP 3025	Tiers lieu de l'innovation 21318	Autres bâtiments publics	- 1 800 000,00 - 1 800 000,00
27	Autres immobilisations financières 271	Titres immobilisés	1 800 000,00 1 800 000,00
TOTAL			0,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 14 DEC. 2021
et publication ou notification
du 14 DEC. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI